

RÈGLEMENT **EXPOSITION-CONCOURS PHOTOS 2020**

1 - Objet et thèmes du concours

Dans le cadre de son programme d'animations, le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Bâgé-le-Châtel propose une exposition / concours de photos sur les thèmes, « **La bicyclette dans tous ses états** » et « **La flore sauvage** ». L'intégralité des photos sera exposée dans les locaux du BIT de Bâgé-le-Châtel **du samedi 24 octobre au samedi 21 novembre 2020**.

2 - Participation

Sont invités à concourir uniquement les photographes amateurs (de plus de 14 ans), c'est-à-dire n'exerçant pas à titre lucratif et habituel cette activité. Participation gratuite.

L'exposant peut participer aux deux thèmes. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au samedi 3 octobre 2020 inclus (dans la limite des places disponibles).

3- Dépôt des photos

Après inscription validée par le BIT, le dépôt des photographies est possible jusqu'au samedi 17 octobre 2020 inclus. Les épreuves devront être déposées au Bureau d'Information Touristique 2, rue Marsale 01380 Bâgé-le-Châtel aux horaires habituels d'ouverture : mardi / mercredi / vendredi / samedi 9h à 12h et de 14h à 17h30.

4 - Nature et nombre de photos

- Photographies NOIR et BLANC ou COULEUR au FORMAT A4 (21 x 29.7 cm); jusqu'à 1 cm d'écart toléré.
- Tirages exclusivement réalisés sur papier qualité PHOTO
- Photos originales : NON MODIFIÉES par ordinateur (montage interdit)
- Chaque exposant pourra présenter jusqu'à 3 photos par thème
- Les participants doivent faire parvenir leurs photographies avec au dos leur nom, prénom, numéro de téléphone et la légende de la photo.
- Les photos ayant déjà été présentées à l'un de nos concours ne pourront pas être représentées une 2^{ème} fois.

5 - Présentation

- La présentation des œuvres devra être soignée, sous peine d'être refusée par la commission de validation.
- Les photos seront fixées sur un SUPPORT RIGIDE SANS CADRE. Le support sera de taille supérieure à la photo 30 x 40, AVEC FOND NOIR OU BLANC uniquement et il devra disposer d'un CROCHET de manière à être ensuite facilement suspendu aux cimaises.
- Les sous-verre sont tolérés s'ils permettent de présenter la photo en respectant les normes et dimensions ci-dessus, et s'ils ne comportent PAS D'ENCADREMENT. (adapter le crochet au poids de l'ensemble)
- Une LÉGENDE concise (15 mots maximum) adaptée à chaque photo devra être indiquée au dos du support et sur la fiche de dépôt, à remettre au BIT lors du dépôt des photos.

- Les exposants doivent garantir qu'ils sont les auteurs des photographies et que celles-ci sont libres de tous droits et ne lèsent en aucune manière les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit. Le BIT ne saura encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.
- Les photos ne doivent comporter aucun signe distinctif sur la face visible pour le respect de l'anonymat.



6- Jury / Dotation et remise des prix

Le JURY sera constitué par :

- Les visiteurs dont les votes compteront pour 50 % du résultat final
- Une commission formée de membres du C.A. de l'association et de personnes extérieures compétentes en photographie. Son classement représentera 50 % du résultat final.

Des bulletins de vote distribués aux visiteurs permettront d'élier :

- La meilleure photo pour chaque thème
- Le meilleur ensemble photo-légende, quel que soit le thème

Un seul prix par personne, en cas de double prix, la récompense sera attribuée au second lauréat.

La lecture des résultats et la distribution des prix auront lieu lors du vernissage de l'Exposition-Cadeaux le vendredi 27 novembre à 18h. Les photos primées resteront exposées au BIT durant les mois de novembre-décembre.

7- Restitution des photos Les auteurs pourront récupérer leurs épreuves dès le Vendredi 20 novembre au soir (sauf pour les photos primées) et jusqu'au Samedi 19 décembre en se présentant au BIT.

8- Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

➔ **La commission de validation du BIT se réserve le droit de ne pas exposer les photographies qui ne correspondent pas aux critères précités.**

Le BIT se dégage de toute responsabilité en cas de chute ou de dégradations des supports photos.

Rappel du rétro-planning :

Inscription jusqu'au samedi 3 octobre inclus

Dépôt des photos jusqu'au samedi 17 octobre inclus

Exposition du samedi 24 octobre au samedi 21 novembre inclus

Promulgation des résultats le vendredi 27 novembre à 18h

Retrait des photos du vendredi 27 novembre (hors photos primées) au samedi 19 décembre

Office de tourisme du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux
Bureau d'Information Touristique de Bâgé-le-Châtel – 2, rue Marsale 01380 BAGÉ-LE-CHÂTEL



www.bage-pontdevaux-tourisme.com ☎ 03 85 30 56 66

info@bage-pontdevaux-tourisme.com

